

### 1960

#### Organisation de l'Exposition vaudoise au Comptoir suisse

L'ACVH a participé à l'organisation de l'Exposition vaudoise dans le cadre du Comptoir suisse de cette année-là. Elle a constaté, non sans satisfaction, que la situation financière continue à s'améliorer.

Elle a organisé à l'Aula de l'Université, un cours consacré à la "Rationalisation dans les bureaux des entreprises hôtelières et de restauration", dont le résultat a été très satisfaisant.

### 1961-1962

#### Tout est fonction de l'Exposition nationale

C'est toujours la main-d'œuvre étrangère qui a figuré en très bonne place dans la liste des préoccupations hôtelières. Mais c'est surtout l'Exposition nationale qui a été (déjà) l'objet de bien des discussions.

L'ACVH a décidé que les prix pour 1964 devront être ceux de 1963 et a pris dans ce but des dispositions importantes, et cela en plein accord avec la direction de l'Exposition nationale.

Les motels se font plus nombreux, les hôteliers ont estimé que les tenanciers de tels établissements doivent subir un examen de capacité-

La décision de principe a été prise de créer un service juridique à la disposition des membres.

L'ACVH a voté un crédit (augmenté par la suite) de participation à la construction du "Centre hôtelier" à l'Exposition nationale.

## 1963

### Beaucoup de décisions au niveau des assurances et du social

De grands efforts ont été entrepris sur l'initiative de l'ACVH et sur le plan fédéral pour augmenter la formation professionnelle dans l'espoir de former chaque année 500 jeunes gens et jeunes filles.

Les statuts de l'Association ont été modifiés et le nombre des membres du Comité a été augmenté.

Le recrutement du personnel nécessaire aux restaurants et bars de l'Exposition nationale a été définitivement mis au point.

Les faits dominants de l'année, dans le domaine professionnel, ont été les longs pourparlers des associations patronales (SVCR et ACVH) avec l'Union Helvetia au sujet des modifications à apporter au contrat collectif de travail. En fin d'exercice, ils étaient très avancés mais la nouvelle convention n'a pu être signée qu'au début de l'année 1964.

Au cours des années 1958 à 1963, sur le plan social, nous avons eu à nous occuper de l'introduction de l'assurance maladie, de l'assurance accidents et d'une caisse de vieillesse complémentaire. Ces diverses tâches sociales ont été réalisées comme suit, par la SSH :

- 1958 assurance maladie
- 1962 caisse vieillesse
- 1963 assurance accident

Le Dr. Franz Seiler a assumé la présidence de ces diverses caisses et M. F. Tissot en était le vice-président.

## 1964

### L'Exposition nationale crée l'événement

C'est bien évidemment l'année d'un événement dont beaucoup se souviennent : L'Exposition nationale de 1964 à Lausanne, dont les retombées furent bénéfiques à l'ensemble du canton.

La même année, l'ACVH se donne un nouveau président en la personne de M. H.F. Müller, le Président fondateur, M. Frédéric Tissot, ayant émis le désir de rentrer dans le rang, après avoir soutenu et guidé l'association durant 23 années au poste suprême.

**1965**

## **L'ACVH connaît des deuils**

Cette année est marquée par la disparition de M. René A. Albas, secrétaire trésorier de l'Association. Son successeur au Comité est M. Jean-Jacques Monnard qui devient secrétaire et trésorier de l'ACVH.

Introduction obligatoire par la Police fédérale des étrangers de l'assurance d'autorisation de séjour pour tous les étrangers, excepté les ressortissants français, ce qui, compte tenu de la pénurie de personnel, a contribué à promouvoir la surenchère sur les salaires des étrangers résidant déjà dans notre pays. L'ACVH a constitué, en collaboration avec la SVCR et l'Office cantonal du travail, la Commission interprofessionnelle destinée à recruter directement du personnel qualifié à l'étranger. De nouvelles relations ont pu être établies avec l'Italie et le Portugal.

La SSH pour la Suisse romande crée un nouvel hôtel-école à Montreux-Territet. L'ACVH participe financièrement à l'organisation de cette école en offrant plusieurs prix d'encouragement aux élèves les plus méritants pour qu'ils puissent perfectionner leur formation dans une école hôtelière de notre pays.

La modernisation de l'hôtellerie et de l'équipement touristique devient une priorité, mais, dans la plupart des cas, les travaux de rénovation et d'entretien des immeubles doivent être ajournés, faute de fonds propres suffisants à disposition. Face aux dispositions prises par les Etats voisins, qui prêtent leur appui direct au tourisme et à l'hôtellerie en ouvrant des crédits ou en consentant des taux d'intérêt fortement réduits, le Conseil fédéral s'apprête à soumettre aux Chambres un projet de loi sur l'encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature. La Confédération décide d'apporter son soutien à l'activité d'une nouvelle "Société de crédit hôtelier".

## 1966

### L'hôtellerie vaudoise encore en deuil...

Grande tristesse en 1966 qui voit le décès du Dr. Franz Seiler, ancien président central de la SSH, et de M. Louis Niess, membre fondateur de l'ACVH.

Un nouveau contrat collectif de travail est à l'étude. En attendant le projet définitif, une première modification est communiquée aux membres : les prestations en nature ont été portées de CHF 165.- à CHF 210.- par mois dès le 1er janvier 1967.

Les Autorités fédérales ont maintenu le plafonnement de la main-d'œuvre étrangère à 95 % pour notre branche, alors que des diminutions ont été décidées dans les autres secteurs.

La nouvelle loi sur le crédit hôtelier, dont les aides consistent en cautionnements et en prêts, s'applique principalement à des travaux de rénovation, mais en plus à trois situations particulières:

- La construction d'un nouvel hôtel en lieu et place d'un ancien
- La rénovation ou la construction de logements pour le personnel et de locaux de travail
- Faciliter à des jeunes la reprise d'un hôtel en cas d'achat ou de succession.

L'hôtellerie suisse, plus particulièrement vaudoise, s'adapte aux demandes de la clientèle en favorisant les voyages et séjours à forfait, qui prennent une place toujours plus importante, et en appliquant une politique : le maximum de qualité pour le prix le plus raisonnable possible.

## 1967

### Le tourisme de masse et de groupes est en hausse

L'année a été dans l'ensemble favorable à la branche touristique dans l'arc lémanique, le point culminant de l'augmentation depuis le début de la haute conjoncture a été passé. L'hôtellerie traditionnelle se tourne vers une nouvelle forme d'hébergement : le tourisme de masse et de groupes. L'hôtelier à tous les échelons se voit obligé de procéder à une révision de l'appréciation de la situation pour préparer une réorganisation presque totale.

La tendance à la récession se manifeste : les clients donnent leur préférence aux modes de transports et d'hébergement les moins chers et pratiquent de plus en plus le camping, caravanning, ou la location d'appartements, chalets.

La dévaluation de plusieurs monnaies, telles que la livre sterling (14,3%) de même que Israël, l'Espagne, le Danemark et la Finlande, entre 6 et 17%, fait l'effet d'un coup de canon. La Suisse, qui n'a aucune raison de dévaluer son franc, voit ses habiles concurrents prendre ses parts du marché. Les USA, en raison de leur économie qui s'essouffle à cause de la guerre avec le Vietnam, parlent de restreindre le mouvement des touristes vers l'Europe, provoquant l'annulation de groupes, de congrès, etc. Si l'on tient compte que les touristes américains représentent le 9,8 % des nuitées enregistrées en Suisse et que leurs dépenses se montent à 260 millions de francs, les conséquences pourraient être catastrophiques.

**1968**

## **Un record au niveau des nuitées !**

Personne n'aurait osé prédire dépasser le résultat des nuitées de 1964, année de l'Exposition nationale ... L'aggravation de la tension entre l'Est et l'Ouest, la détérioration de la situation au Proche Orient, les difficultés politiques intérieures en Angleterre, France et Italie, de même qu'aux USA, a permis une augmentation des nuitées, essentiellement due à la clientèle de notre pays.

L'ACVH est déçue, car les pourparlers, entamés depuis plus d'une année, pour la création d'un bureau de placement SSH à Lausanne, ont dû être abandonnés, le Comité de la SCVRH ne désirant pas participer au financement demandé. Le coût annuel de CHF. 40'000.- ne peut pas être assumé par l'association, qui, malgré sa grande déception, a préféré renoncer à cette réalisation, tout en poursuivant les pourparlers avec les milieux intéressés.

L'ACVH a pris l'initiative d'organiser une semaine romande des apprentis à la Voile d'Or à Lausanne, afin de montrer aux jeunes les possibilités offertes par les carrières dans l'hôtellerie et la restauration et en les mettant face à leurs futures responsabilités professionnelles. Vu le succès remporté, l'expérience sera renouvelée en 1970.

La tendance à présenter des prix "service et pourboire compris" gagne du terrain. A l'instar de ce qui se pratique dans nos pays voisins, les buffets de gares CFF ont déjà adopté le système. La SSH, de même que notre association, recommandent à leurs membres d'adopter également ce système pour la restauration et les extras.

La nouvelle loi sur l'affichage prévoit des mesures spéciales pour le tourisme et l'hôtellerie et autorise les établissements situés à l'écart des voies de communication de signaler leur existence. La signalisation touristique sur les autoroutes nous cause de grands soucis, la Fédération suisse du tourisme a entrepris une grande étude pour l'améliorer. L'OTV est intervenu, avec notre soutien, pour installer plusieurs postes d'informations dans le canton.

**1969**

## **Les mesures prises pour une réduction de la main d'œuvre étrangère préoccupent la profession**

Quatre événements d'une importance capitale pour le tourisme en général et pour notre hôtellerie en particulier ont marqué cette année :

- Un abaissement des prix dû à la brusque poussée du "voyage et séjour à forfait" ou "package" qui a littéralement envahi le monde du tourisme, provoquant une concurrence acharnée et creusant encore plus le fossé existant entre le package et le séjour individuel, à la carte.
- La prochaine entrée en service des avions à réaction géants "jumbo-jets" provoque un véritable branle-bas de combat. Les aéroports et leurs infrastructures sont inadaptés à l'affluence touristique, les moyens de transports dépassés. Les compagnies aériennes construisent leur propre hôtel, les CFF étendent les liaisons au départ de Cointrin et dans toute la Suisse... on peut parler de l'effet multiplicateur du progrès.
- Les mesures pour une réduction de la main-d'œuvre étrangères en Suisse se répercutent gravement sur l'hôtellerie et la restauration en Suisse. L'accueil et le service traditionnels s'en ressentent et les milieux hôteliers doivent prendre les moyens qui existent en liaison avec les secteurs de la rationalisation, de l'automatisation, voire de la suppression de certaines prestations de service. La clientèle doit faire preuve de compréhension.
- L'ordinateur électronique a fait irruption dans la profession, les compagnies de transports, les agences de voyages et même les hôtels ont compris que l'introduction de l'informatique leur offrait un champ d'activité absolument impensable auparavant. La SSH étudie l'introduction des réservations par ordinateur !

La nouvelle convention collective de travail entrée en vigueur le 1er août 1969 remplace celle en vigueur depuis le 1er janvier 1964. Même si elle représente une charge pour le patronat, une légère amélioration des conditions de travail et sociales des employés est enregistrée, notamment concernant les heures supplémentaires, le jour de repos hebdomadaire qui doit coïncider avec le dimanche trois fois par trimestre au minimum. Pour le personnel de service au pourboire : le demi-jour de congé supplémentaire hebdomadaire ou bimensuel, la compensation des jours fériés, les indemnités de vacances, les indemnités de chambre, de nourriture pendant les jours de congés et de blanchissage, les indemnités pour perte de gain, les indemnités forfaitaires pour perte de gain en cas d'accident professionnel ou non professionnel et le relèvement de l'indemnité forfaitaire en cas de service militaire obligatoire.